



CONVENTION de MINI STAGE

Lycées Branly - 2 rue E. Branly –
86106 CHATELLERAULT
Secrétariat des stages : 05.49.02.52.65

ETABLISSEMENT D'ORIGINE : **CACHET**

Fax : 05.49.02.52.64

Article 1 :

La convention est établie entre

Adresse

Représenté par

Et : les **LYCEES E. BRANLY** représentés par **N. LAURENT** Proviseur, dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

Article 2 :

La présente convention concernant :

Est valable pour les demi-journées suivantes

Formation :

Date :

Article 3 :

Durant la demi-journée ou (journée) de stage, les élèves sont soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

Article 4 :

Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 5 :

Repas de midi : les élèves stagiaires pourront prendre leur repas de midi au service de la demi-pension de l'établissement d'accueil.

Modalités de paiement du repas : Les repas seront facturés **directement** à l'établissement d'origine au prix de 4.50€

L'élève prendra son repas au Lycée BRANLY : () OUI - () NON - Régime de l'élève :

| | |
|--|--|
| <i>Date et signature du Proviseur des lycées BRANLY</i> | <i>Date et signature de la Direction de l'Etablissement d'origine</i> |
| A Châtellerault, le : N. LAURENT | A _____ le : _ |
| <i>Date et signature de l'élève</i> | <i>Date et signature du représentant légal de l'élève</i> |
| Le : _____ | Le : _____ |